



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 25 octobre 2021

Présents : François LORENZI, Henri MAUCHAMP, Alain NICOLAS, Vincent GONNET, Anne ORGELOT, Virginie GALLAND, Emmanuelle BOULEHLAIS et Kévin POISELET

Absents : Jonathan ENOC, Ingrid PERNET (procuration à Anne ORGELOT) et Antonio REIS (procuration à Henri MAUCHAMP)

Secrétaire de Séance : Vincent GONNET

La règle de quorum étant respectée, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le maire demande le rajout de d'un point à l'ordre du jour :

- Rénovation d'un appartement communal : demande de subvention au Conseil Départemental (Village Côte d'Or) et à l'Etat (DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Vote à l'unanimité pour ce rajout

Alors que des personnes appartenant à des associations contre les éoliennes sont présentes dans la salle, le Maire prévient que toute intervention verbale pendant la réunion est interdite et que si cela n'est pas respecté, l'intervenant devra quitter la salle. Il demandera en fin de débat "êtes vous pour ou contre l'arrêt de l'étude de faisabilité de l'implantation d'un champ éolien par "Ecosoleil" et "Ecovent" sur la commune de Pagny-la-Ville ?"

• RÉNOVATION D'UN APPARTEMENT COMMUNAL : demande de subvention

Lors du dernier conseil, il avait été évoqué la rénovation de l'appartement communal qui se trouve au dessus de la Mairie : fenêtre simple vitrage à changer, cuisine et salle de bain à réaménager. Il manquait les devis de l'évier, du raccordement plomberie et de l'électricité. La commune a reçu maintenant tous les devis pour la réfection de ce logement et la dépense prévisionnelle s'élève à 21 622.95 €. Après délibérations, le conseil municipal décide à la majorité (une abstention) le principe de ces travaux et va procéder aux demandes de subventions auxquelles elle peut prétendre :

- Conseil Départemental au titre du programme "Village Côte d'O"
- Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

• PROJET ÉOLIEN

A la demande de Monsieur le Maire, deux représentants de la société C.N.R. (Compagnie Nationale du Rhône) étaient présents, le représentant de la société "Soléol-Ecovent" n'ayant pas

pu se déplacer. Le débat s'engage avec les conseillers municipaux et les représentants de CNR qui défendent leur projet sur Pagny-la-Ville.

A 20 h, lorsque les représentants de CNR ont quitté la salle, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Pascal CHENIER président de l'association "Protège ton pays" qui développe ses arguments contre l'implantation d'éoliennes sur la commune.

Suite à cela, le Maire procède au vote à main levée et le conseil municipal décide à la majorité (9 voix pour et une contre) d'arrêter l'étude de préfaisabilité d'implantation d'un champ éolien sur la commune de Pagny-la-Ville et donne un arrêt définitif à la réalisation de ce projet éolien porté par "Ecosoleil" et "Ecovent"

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

A Pagny-la-Ville, le 28 octobre 2021
Le Maire, Henri MAUCHAMP.